



Réforme du lycée : L'avis du Sgen-CFDT

Des discussions qui s'annoncent délicates.

Au lycée comme ailleurs « l'immobilisme n'est plus possible ». C'est pourquoi, après décision de son conseil fédéral, le Sgen-CFDT a décidé d'entrer dans les discussions proposées par le Ministre, avec la volonté d'obtenir une amélioration des conditions d'accueil et de réussite des élèves, des conditions de travail des personnels.

Pour un déroulement serein de ces discussions, le Sgen-CFDT a jugé nécessaire un calendrier précis et discuté de cette négociation et a demandé par ailleurs l'établissement d'un agenda global cohérent et négocié de l'ensemble des réformes à venir dans le service public d'Education.

Ces discussions s'annoncent d'ores et déjà délicates. De nombreuses organisations (Snes-fsu, Snep-fsu, Snpden-unsa, Snalc-csen, Se-unsa, Unsen-cgt) ont aussi signé le texte « Points de convergences sur... la réforme du lycée ». Mais avant même que les discussions ne s'ouvrent, certaines expriment leurs divergences avec les perspectives proposées par ce texte et freinent déjà des quatre fers sur des mesures pourtant nécessaires: l'autonomie des établissements et l'évolution du conseil pédagogique, la modularisation des parcours, l'éventualité d'une réduction des horaires de cours des élèves pour un travail plus autonome et le développement de l'accompagnement et de l'aide individualisée.... Certaines s'affichent comme garantes de l'existant tant sur les filières que les horaires par exemple. Peut-on réformer sans que rien ne bouge?

Une réforme positive pour la réussite des lycéens, une réelle évolution du métier enseignant et la reconnaissance de toutes les tâches qu'il implique, la revalorisation des carrières, voilà les objectifs que défendra le Sgen-CFDT dans ces discussions.

*Guy Vauchel
Secrétaire national à la politique éducative*

Vous trouverez dans les pages suivantes l'avis du Sgen-CFDT sur les « points de convergence... de la réforme du lycée. »

Réforme du lycée, Changeons de siècle!

**POINTS DE CONVERGENCE SUR LES OBJECTIFS ET
LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA REFORME DU LYCEE**

Les propositions de discussion du Ministère	<i>Ce qu'en pense le Sgen-CFDT.</i>
Le lycée est un élément structurant dans le déroulement de la scolarité des élèves. Il conserve le prestige attaché au fait qu'il délivre le baccalauréat, premier grade universitaire. Mais dans son organisation comme dans ses modes de fonctionnement il doit mieux correspondre aux attentes des lycéens et aux exigences du temps présent.	<i>Pour le Sgen-CFDT, au lycée aussi « l'immobilisme n'est plus possible ». La réussite des jeunes comme l'amélioration des conditions de travail des personnels seront les objectifs essentiels qui guideront l'intervention de la fédération dans cette nouvelle négociation sur l'organisation pédagogique comme sur le fonctionnement des établissements.</i>
Son évolution est un enjeu majeur pour les élèves, les familles et les enseignants. Aussi est-il apparu nécessaire de rechercher le consensus le plus fort du corps social autour du concept d'un nouveau lycée. Le présent document précise les points de convergence à partir desquelles le ministre et les syndicats engageront des discussions sur la réforme du lycée.	
Objectifs	
1/ Garantir la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur	
Aujourd'hui, seuls 45% des bacheliers inscrits en licence LMD parviennent en troisième année sans redoubler et plus de 20% des étudiants interrompent son cursus universitaire au cours des deux premières années. Cet échec prend racine au lycée qui prépare insuffisamment ses élèves à réussir dans l'enseignement supérieur. C'est pourquoi le premier objectif de la réforme du lycée est de contribuer à diminuer par trois en cinq ans le taux d'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur de façon à atteindre l'objectif de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur fixé par le rapport annexé de la loi pour l'avenir de l'école d'avril 2005. Il est également de promouvoir l'accès aux IUT, STS et CPGE.	<i>L'échec en licence est loin de dépendre des imperfections du seul lycée même s'il faut mettre l'accent sur les compétences à acquérir en lycée notamment pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Les écarts dans la réussite au DUT et à la licence plaident aussi pour une réforme de l'ensemble LMD. L'objectif de diminuer par 3 le taux d'échec est ambitieux: Il ne pourra se réaliser en réduisant les moyens au lycée et en ne touchant pas au premier cycle universitaire.</i>
2/ Assurer la réussite scolaire de tous les élèves au lycée	
Près de 15 % des élèves sont obligés de redoubler la classe de seconde ; l'échec scolaire au lycée et dans l'enseignement supérieur concerne massivement les catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées. A cela s'ajoute une hiérarchisation implicite des filières générales et technologiques du lycée reproduisant trop directement la hiérarchie sociale. Le second objectif de la réforme du lycée est de réduire le poids des déterminismes sociaux en aidant tout particulièrement les élèves les plus fragiles à réussir leurs études par une offre éducative adaptée .	<i>Il faut opposer à des filières trop inégales, un parcours plus personnalisé.</i>
3/ Permettre à chaque élève de mieux choisir son orientation	
Aujourd'hui l'orientation des élèves au lycée ne donne pas satisfaction, comme en témoigne le taux élevé d'échec dans certaines voies de l'enseignement supérieur, le déséquilibre entre les débouchés offerts par les différentes filières des voies technologiques et générales, le trop grand nombre d'orientations par défaut entraînant, après l'entrée au lycée, trop souvent des sorties précoces et sans qualification reconnue du système scolaire. Le troisième objectif de la réforme du lycée est d'en faire le lieu d'une réelle liberté de choix des lycéens en évitant l'enfermement trop précoce dans des filières par la mise en place d'une diversité et d'une souplesse plus grandes des parcours offerts ainsi que par un meilleur accompagnement des élèves. C'est dans ce cadre que la spécificité de la voie technologique sera prise en compte.	<i>Oui il faut aller vers une orientation plus positive mais cela oblige à réfléchir aussi à l'offre dans les filières courtes par exemple. Il faut garantir vraiment des places en BTS et IUT aux bacheliers technologiques et professionnels. Cela suppose aussi une spécialisation progressive dans le cycle terminal et non pas celle trop précoce générée aujourd'hui par l'inégalité des filières et de leurs débouchés.</i>
4/ Rechercher de nouveaux espaces d'autonomie aux établissements.	
Aujourd'hui les marges d'autonomie des établissements sont trop réduites pour leur permettre de proposer des adaptations significatives aux particularités de leur public scolaire, au besoin d'autonomie et d'accompagnement que souhaitent les lycéens. Le quatrième objectif de la réforme du lycée est de redéfinir les modalités de fonctionnement des établissements scolaires de façon à installer les conditions d'une amélioration de l'autonomie et de renforcer la capacité des équipes d'enseignants à renouveler l'organisation des enseignements ainsi que l'accompagnement et le suivi des élèves .	<i>Dans le titre, le texte initial était « Donner », le Snes l'a fait remplacer par « Rechercher »... Pour le Sgen-CFDT, dans le cadre de l'autonomie, une part de la dotation doit être affectée à la mise en oeuvre du travail en équipes autour de projets locaux communs.</i>

Principes directeurs

Une nouvelle approche de l'organisation des études pour les lycéens

4/ Un nouveau contrat entre le lycée et les élèves

Toutes les conséquences relatives à l'allongement des parcours scolaire des jeunes doivent être tirées: pour un nombre croissant d'entre eux le lycée est une étape vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il faut que le lycée s'adapte à cette évolution : tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant en développant **le travail personnel autonome**, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe.

Pour optimiser les compétences utiles à chacun pour l'enseignement supérieur, l'apprentissage du travail autonome de l'élève doit être encouragé et accompagné.

5/ Un nouveau cadre de travail personnalisé

Le cadre de travail des lycéens doit être renouvelé de façon à rendre possible une plus grande personnalisation des parcours scolaires. Aussi on explorera, pour en tirer parti, les perspectives ouvertes notamment par **une modularité de l'enseignement** pour faciliter la progressivité et la diversification des situations d'apprentissage entre élèves et enseignants. Il conviendra ainsi de **mieux différencier le temps destiné aux cours proprement dits**, de celui qui pourra être consacré au travail sur projet, à la remise à niveau ou à l'approfondissement, et du temps dégagé pour l'accompagnement éducatif.

*La modularisation de l'enseignement, c'est ce que demande le Sgen-CFDT pour personnaliser le parcours de l'élève.
Le lycée doit être un lieu de vie; il doit aussi offrir le cadre de travail personnel des lycéens comme des personnels : le gouvernement doit débattre de ces évolutions nécessaires avec les collectivités territoriales en charge des locaux.*

6/ De nouvelles modalités pour la remise à niveau

La remise à niveau des élèves devra se faire selon des modalités plus souples qui seront organisées dans le cadre d'une diversification du temps global de l'élève (temps scolaire et périscolaire) à l'intérieur de l'établissement **de façon à ce que le redoublement constitue un ultime recours**.

*Il faut supprimer le redoublement.
L'enseignement modulaire et sa validation, l'accompagnement et le soutien des élèves sont des outils à développer pour aller vers cet objectif.*

Une nouvelle organisation des parcours scolaires des lycéens

L'architecture d'ensemble du lycée aura pour finalité de tenir compte à la fois du souhait d'autonomie et d'accompagnement personnalisé exprimé par les lycéens ainsi que de la nécessité d'une plus grande ouverture des établissements vers l'enseignement supérieur. Les pistes suivantes seront explorées :

Qui dit travail autonome de l'élève ne dit pas forcément isolement. Ce travail autonome doit être guidé et accompagné par les personnels.

7/ Décloisonnement et spécialisation

Les nouveaux parcours devront prendre appui sur une seconde de détermination qui sera repensée de façon à conforter les acquis disciplinaires et méthodologiques des élèves sortant du collège tout en organisant l'exploration et la découverte progressives des domaines de spécialisation ou d'approfondissement qui leur seront offertes par le cycle terminal du lycée. Celui-ci devra proposer aux élèves les savoirs structurants et les différenciations pertinentes pour leur permettre de se spécialiser en vue de leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

*Le Sgen-CFDT est pour une vraie seconde de détermination, avec des modules de découverte.
La piste explorée par le rapport de l'IG sur la série S propose 3 modules trimestriels. Pour le Sgen-CFDT, le trimestre est trop court pour une véritable découverte. D'où la proposition de modules de découverte semestriels.
Pour le Sgen-CFDT, à côté des modules de découverte, un tronc commun est nécessaire, pour assurer cette « culture générale » qui pour le moment fait la force de la série S.*

8/ Un parcours ajustable aux aspirations, besoins et capacités

La recherche de sens, l'aspiration à l'autonomie personnelle et à la liberté de choix se conjuguent, chez les lycéens d'aujourd'hui, avec le besoin d'accompagnement et la recherche de soutien et de conseil. L'organisation des études au lycée devra davantage tenir compte de l'évolution du rapport que les lycéens entretiennent avec le savoir et les adultes, comme de leur positionnement dans la société. Il faudra veiller à ce que les parcours proposés offrent davantage de souplesse et prennent mieux en compte les aspirations et les besoins des élèves.

*Cela suppose l'apprentissage de nouvelles compétences.
Le passage des filières aux parcours suppose effectivement une modularisation à gérer grâce à une vraie autonomie de l'établissement mais aussi en bassin d'éducation.*

9/ Des possibilités de passerelles et de réorientation

Enfin il faudra veiller à ce que les réorientations et les changements de parcours soient plus faciles à organiser que dans la situation actuelle du lycée.

Cela ne sera possible qu'avec un tronc commun et des unités capitalisables.

Une nouvelle conception du métier d'enseignant

Afin d'accompagner la transformation du lycée, il faut réfléchir à l'évolution en parallèle des pratiques professionnelles des enseignants et à leur reconnaissance en fonction des missions exercées.

*Favoriser les pratiques professionnelles innovantes et reconnaître l'investissement des personnels : oui.
Introduire l'individualisation des carrières au mérite : non merci!*

10/ Installer de nouvelles relations avec les élèves	
Les lycéens souhaitent d'autres relations avec leurs enseignants que le cours dont l'importance reste toutefois fondamentale. C'est pourquoi le service des enseignants devra mieux intégrer, en les articulant, la diversité des situations éducatives : cours, soutien et remise à niveau, projets interdisciplinaires, aide personnalisée, contribution au suivi et à l'orientation, préparation méthodologique aux études supérieures.	<i>Il faut rompre avec la relation trop anonyme et institutionnelle entre l'élève et le professeur. Il faut pour cela d'autres temps que les seules heures de cours (suivi, aide personnalisée...).</i> <i>Il faut aussi une redéfinition du service qui intègre toutes les tâches de l'enseignant : un service TTC (toutes tâches comprises).</i>
11/ Développer le travail en équipe	
Le travail en équipes disciplinaires et interdisciplinaires sera développé et reconnu ainsi que le travail conduit dans le cadre du conseil pédagogique dont les missions et les modalités d'organisation seront rénovées.	<i>Le Sgen-CFDT souhaite la reconnaissance du travail en équipe d'abord en terme de réduction d'heures de cours. Les missions du conseil pédagogique doivent être renforcées.</i>
12/ S'appuyer sur la liberté pédagogique	
La liberté pédagogique des enseignants s'exercera pleinement afin de mettre en place des approches renouvelées de l'enseignement dans un cadre plus souple et plus adapté aux besoins et aux aspirations des lycéens.	<i>Un paragraphe contradictoire qui vient, sinon annuler, en tout cas affaiblir le précédent en donnant des gages à ceux qui voudraient liberté pédagogique individuelle et travail en équipe.</i>
13/ Renforcer les liens avec l'enseignement supérieur	
La préparation des lycéens à l'enseignement supérieur en termes de méthodologie et d'information sur l'orientation supposera de développer les liens des enseignants de lycée avec l'enseignement supérieur selon des modalités à définir : services partagés, échanges de service avec des enseignants de l'université, formation continue à l'université, mise en place au lycée de référents pour l'enseignement supérieur (universités, IUT, STS et CPGE) suivi pédagogique et encadrement d'étudiants de première année par des professeurs en poste au lycée.	
Une modernisation du fonctionnement des établissements	
14/ Une offre équitablement répartie entre les établissements	
Actuellement la carte des options et l'offre éducative dans les domaines du soutien ou de l'approfondissement sont concentrées de façon aléatoire et ont tendance à accroître les inégalités entre territoires et entre élèves. Une offre équitable doit pouvoir être offerte à toutes les familles.	<i>Le Sgen-CFDT voit dans cette approche une occasion de travailler réellement en bassin de formation afin que l'offre aux familles comme l'attractivité des établissements soient équitables.</i>
15/ De nouvelles conditions pour l'autonomie	
La personnalisation des parcours et l'ouverture du choix des élèves supposent une capacité d'auto-organisation des établissements dont les limites doivent être définies. Pour la mise en œuvre de ces objectifs et des nouvelles modalités pédagogiques induites, les ressources entrant dans l'allocation aux établissements comprendront : <ul style="list-style-type: none"> • Les horaires d'enseignement définis nationalement • Les ressources liés aux projets pédagogiques des établissements • Les moyens organisationnels des établissements permettant le fonctionnement des équipes enseignantes. 	<i>Là encore, le mot « horaires » a été in fine remplacé par « ressources », sauf bien sûr pour les « horaires d'enseignement nationaux ». Quelles ressources si ce ne sont pas des dotations horaires? Des vacances, des HS ??? On a failli avoir la DGH en 2 ou 3 parties réclamée par le Sgen-CFDT. Le travail autonome de l'élève, son accompagnement par les personnels, le suivi et le soutien, le travail en équipe et la concertation supposent une réduction du nombre d'heures des cours magistraux pour les élèves et les enseignants.</i>

[RESPECTÉS]